**ASSUMER SES RESPONSABILITES, REPARER LES ERREURS DU PASSE ET PENSER DURABLEMENT L’AVENIR**

**-**

**LA DEPOLLUTION**

Un article paru dans le Courrier Picard lundi 25 janvier 2021 a consacré une page à Saleux et son actualité. Nos élus ainsi que ceux du Conseil départemental de la Somme, sensibles à l’écologie, ont fait part de leur inquiétude concernant les véléités du nouveau propriétaire de la friche Sapsa Bedding : « construire rapidement sur un terrain non dépollué totalement » !

En ce qui concerne cette friche, il faut savoir que les services de l’Etat cités régulièrement sont représentés par la Préfète de la Somme et le service Risques de la DREAL (la DRIRE n’existe plus depuis 15 ans).

Le Code de l’Environnement est très clair dans ses articles L 512-21 et R 512-76. La dépollution du site doit être réalisée par le dernier propriétaire, ordonnée et constatée par les services de l’Etat. La Préfète de la Somme a la responsabilité de mettre en place les mesures permettant d’assurer la compatibilité entre l’usage futur envisagé et l’état des sols.

Le Maire de la commune engage toute sa responsabilité en signant les autorisations de permis de construire qui ne peuvent être réalisés sur un sol pollué, dont elle a connaissance, susceptibles d’entraîner un impact sanitaire dû à des expositions à des substances toxiques présentes dans l’environnement.

**Rappelons qu’il ne s’agit pas de se protéger individuellement ou de rejeter dans cette affaire la responsabilité sur tel ou tel service. Chacun engage sa responsabilité à son niveau et devra l’assumer.**

**LE RESPECT DE LA LOI CONCERNE TOUT LE MONDE !**

**LA CIRCULATION**

Concernant ce projet et nous l’avons déjà dit maintes fois, il serait irresponsable de laisser un seul accès à ce futur lotissement, sachant que très rapidement, la circulation déjà bien engorgée aux heures de pointe, sera saturée à la fois dans les centres de Saleux et Salouël.

C’est la raison pour laquelle il est nécessaire de prévoir un accès supplémentaire à ce lotissement, route de Conty.

**Là encore, la responsabilité de Mme le Maire est engagée !**

**LA REHABILITATION**

Enfin, le dossier de réhabilitation de certains bâtiments « patrimoine ouvrier de Saleux », sera présenté le 18 février 2021 lors d’une commission de l’Architecte des Bâtiments de France.

**LA CONSTRUCTION DE L’ECOLE MATERNELLE**

Nous ne reviendrons pas sur l’aspect financier « non détaillé » à propos de la construction de l’école maternelle qui aura coûté très cher à chaque administré, puisque l’ensemble des subventions européennes qui pouvaient être octroyées en amont sur ce projet n’ont pas été demandées, avec le refus de Mme le Maire de corriger les erreurs quand il en était encore temps…

**NOTRE SOUHAIT**

**Nous aurions souhaité, dans ce « village serein » que Mme le Maire soit transparente et nous informe du taux d’imposition sur le foncier à venir pour l’année 2021.**

**Mais, là encore, aucune perspective ! Pourtant sa responsabilité est engagée…**